Cfdt: CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2023

BILAN 2019-2023

LA CFDT JOUE CARTES SUR TABLE !

EN 2023, VOTEZ CFDT !

Une équipe mobilisée pour défendre votre pouvoir d'achat et vos conditions de travail

Durant ces 4 dernières années, nous avons relevé les manches, malgré la crise sanitaire, pour défendre et faire progresser les droits sociaux pour tous.

POUVOIR D'ACHAT : UNE PRIORITÉ

DES AUGMENTATIONS GÉNÉRALES POUR TOUS ET EN PROGRESSION

Nous sommes encore l'un des rares groupes bancaires à bénéficier d'augmentations générales chaque année et pour tous les salariés :

Fin 2021	La CFDT a signé un accord salarial comprenant une augmentation générale de 1 % de la masse salariale, ainsi qu'une clause de revoyure en 2022.
Juin 2022	Activation de la clause de revoyure, nous obtenons une nouvelle augmentation de 2,2 % dès juillet.
Décembre 2022	C'est 3 % d'augmentation générale à compter de janvier 2023 !
Chaque année	La CFDT a demandé et obtenu un plancher afin de favoriser les salaires les plus faibles.

DES PRIMES DE POUVOIR D'ACHAT DEPUIS 3 ANS

Nous avons convaincu la Direction de se saisir du dispositif du Gouvernement avec les différentes **Primes de Pouvoir d'achat pour donner un coup de pouce à vos revenus.** Et depuis 3 ans, **le montant a été multiplié par 4 !**

2020 : 750 € **2021 : 2000 €** **2022 : 3000 €**

COUP DE POUCE SUR LES TRANSPORTS !

Des mesures destinées à alléger la charge des déplacements ont été obtenues pour 2023 :

-Le forfait mobilité durable à hauteur de 700 €
-La prise en charge à hauteur de 75 % par l'employeur des abonnements des transports en commun pour 2023

UN BON ACCORD D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION POUR RÉCOMPENSER L'INVESTISSEMENT DE CHACUN

L'accord négocié avec la Direction permet :

-En 2021, **16.66 % de la masse salariale groupe est distribuée au titre de l'intéressement et de la participation. Cette enveloppe est passée à 17,16 % en 2022.**

-Fixation d'un salaire plancher à 34 k€. Ainsi 25 % des salariés sont assurés d'avoir une prime d'intéressement/participation bonifiée.

-Et pour 2023, **16,79% de la masse salariale ainsi qu'un abondement de 900 € pour 300 € bloqués sur le Plan d'Epargne Groupe.**

LA SANTÉ À TOUT PRIX !

Nous avons travaillé à une renégociation du contrat de santé, car dans un contexte d'inflation galopante, personne ne doit sacrifier sa santé :

-La chirurgie de l'œil : 1500 € par œil et par année civile

-Assistance à domicile : dès le 1er jour en cas d'hospitalisation ou en ambulatoire avec une enveloppe de 200 € par jour

-Médecine complémentaire : 2 séances par an avec un remboursement de 40 € la séance

-Psychologues conventionnés : jusqu'à 8 séances prises en charge par an

1ER ACCORD GROUPE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Réclamée de longue date, nous avons obtenu la négociation de cet accord, signé par la CFDT.

Il a bénéficié à :

-3 142 femmes qui ont été augmentées en moyenne de 2 371 €
-730 hommes, augmentés en moyenne de 2 174 €

QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL : TÉLÉTRAVAIL POUR TOUS & FLEX-OFFICE SOUS CONTRÔLE

TÉLÉTRAVAIL : UN DES ACCORDS LES PLUS FAVORABLES DU SECTEUR

Après avoir interrogé les salariés du groupe via une grande enquête en 2020, la CFDT a porté vos attentes pendant la négociation. **L'accord signé par la CFDT permet au plus grand nombre de bénéficier de jours de télétravail.** Contrairement à certains établissements bancaires, les salariés du réseau peuvent en bénéficier.

FLEX-OFFICE, OUI MAIS SOUS CONDITIONS

Le Flex-Office est arrivé officiellement dans notre groupe, après la signature de l'accord télétravail, la Direction voyant l'opportunité de faire des économies de mètres carrés.

La CFDT s'est pleinement investie dans ce dossier. Ainsi, pour cadrer le projet et peser sur les aménagements, la CFDT a obtenu qu'une expertise soit diligentée au niveau du Groupe et la mise en place d'un suivi pour corriger les dysfonctionnements.

Le résultat :

-Plus d'espace pour chacun,
-Du mobilier fonctionnel et adapté,
-Un ordinateur portable pour tous les salariés en Flex-Office.

DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES RELATIFS AUX SALARIÉS « PROCHE AIDANT »

En 2022, 1 français sur 5 fait face à une situation d'accompagnement d'un proche : maladie, accident, dépendance, etc.

L'accord Handicap signé par la CFDT propose des mesures spécifiques à destination de salariés :

-Un aménagement des horaires de travail ou/et du télétravail : possibilité d'adaptation du lieu de télétravail

-Un accès facilité au temps partiel, etc...

Cfdt: CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

JAMAIS SANS MON JOKER !

EN 2023
JE VOTE CFDT !